



**Thème :
Environnement**

Trame Verte

Enjeux

La Trame Verte est l'ensemble de la continuité des circulations et implantations de la faune et de la flore sur un territoire. Elles ont déjà été élaborées au niveau régional avec les grands ensemble boisés, et elle sont aussi déclinées au niveau local, à l'échelle d'une commune.

Ainsi, les bosquets, les haies, et les habitats naturels comme les pelouses calcicoles et les affleurements rocheux sont des éléments dont la ramification permet aux espèces animales et végétales de s'installer et se déplacer, maintenant ainsi la biodiversité locale.

Réglementation applicable

Les espaces boisés sont susceptibles d'être soumis à la réglementation du Code Forestier (voir fiche « Défrichement »).

La plupart des haies sont protégées au titre de la Politique Agricole Commune (PAC), qui régit les arrachages, les replantations et les déplacements. Les haies abritant par ailleurs des espèces de la faune locale, leurs arrachages sont également soumis à la réglementation relative aux espèces protégées.

Les affleurements rocheux font l'objet d'une vigilance particulière sur le département du Doubs. Une demande préalable de travaux touchant à ceux-ci a été mise en place en septembre 2019, et concerne toutes les activités (agriculture, urbanisme, remise en pâture de parcelles boisées) visant à porter atteinte à ces éléments paysagers susceptibles d'abriter des espèces protégées de la faune et de la flore.

Plus généralement, les éléments constituant la Trame Verte doivent faire l'objet d'une prise en compte dans les avis destinés aux PLU en projet. Les réseaux de haies peuvent ainsi faire l'objet de protection dans les PLU.

Documents de référence

Arrêté préfectoral 2004-2602-01084 fixant le seuil d'autorisation de défrichement des bois des particuliers. Notice d'information et formulaires de défrichement.

Formulaires de demandes d'arrachage de haies et de destructions d'affleurements rocheux.

Contact

Pour tout problème lié à la Trame Verte, **contacter l'unité "Nature et Forêt" du service Eau, Risques, Nature, Forêt de la DDT du Doubs à l'adresse mail suivante : ddt-ernf@doubs.gouv.fr ou par téléphone au 03.81.65.69.44**

Kit à l'attention des Elus du département du Doubs-Fiche Thématique Environnement

Mise à jour le jeudi 16 juillet 2020